



GAZETTE JUIN 2023



Communion



Les Asperges de
Nicolas Fender



Nouveau groupe D  co



Osterputz



Osterputz



Osterputz



Spectacle Association Danse et Passion



Kermesse de l  cole



Cr  celles



Kermesse de l  cole



L'entretien des trottoirs et caniveaux : esthétique et sécurité

Rappel sur les obligations en la matière :

Les propriétaires, les locataires ou les gardiens occupant des maisons situées en bordure de la voie publique, sont tenus de balayer ou de faire balayer, de désherber ou de faire désherber les trottoirs et caniveaux devant leurs maisons, cours, jardins, murs et autres emplacements afin de maintenir les trottoirs constamment dans un parfait état de propreté, et de faciliter l'écoulement des eaux de pluie dans les caniveaux.

Les éléments ramassés devront être évacués dans les mêmes conditions que les déchets ménagers. Il est interdit de les pousser dans le caniveau pour ne pas gêner l'écoulement.

En outre il est recommandé de laver à l'eau claire le trottoir ou bande de 2 mètres, pour faire disparaître toute souillure si nécessaire.

Le nettoyage des voies privées, trottoirs et chaussées, est entièrement à la charge des riverains.

Le désherbage est également nécessaire sur la rue principale, afin que la balayeuse puisse agir efficacement. Entre les passages de celle-ci , le balayage manuel est nécessaire.

La commune remercie d'ores et déjà chacun pour sa contribution afin que les lieux de passage soient des plus agréables pour tous, et que les pluies d'orage estivales puissent s'écouler librement.



Renouvellement des baux de chasse en 2024 : le loyer de la chasse sera reversé aux propriétaires fonciers

Conformément aux directives données par la préfecture du Bas-Rhin, **les communes** doivent d'ores et déjà s'atteler au **renouvellement des baux de chasse** qui s'achèveront au 1^{er} février 2024. Cette particularité d'Alsace Moselle, datant de 1802, confère aux communes l'obligation d'administrer les droits et les espaces de chasse pour le compte des propriétaires.

Deux possibilités s'offrent concernant les loyers de chasse à percevoir : la commune, après accord de 66% des propriétaires, peut conserver le produit financier des baux de chasse. Dans ce cas, cette recette est traditionnellement utilisée pour payer la Cotisation Assurance Accidents Agricoles.

Deuxième possibilité : les loyers perçus sont redistribués aux propriétaires fonciers. Ceux-ci s'acquittent alors de la cotisation C3A.

Le ban communal de Nordhouse compte environ 800 Ha, pour presque 800 propriétaires fonciers.

Le conseil municipal du 4 juin 2023 a opté pour la deuxième solution. Les procédures liées au renouvellement se poursuivent.



Osterputz du 15 avril, un samedi matin dédié au nettoyage

Petits et grands se sont retrouvés en matinée pour un **nettoyage de la commune et de ses abords**. Des sacs de détritus en tout genre ont ainsi pu être remplis pour suivre leur filière de tri et d'élimination.

Le point négatif ? Malgré la répétition des éditions, les récoltes se ressemblent toujours autant ...

Les points positifs ? Y retrouver des citoyens partageant les mêmes valeurs environnementales, passer un bon moment, sensibiliser la jeunesse et faire du bien à notre cadre de vie !

La matinée s'est clôturée par un déjeuner convivial offert par la commune.

Merci à nos nombreux participants pour leur acte citoyen !



Fin des désherbants agressifs, place aux mauvaises herbes : comment agir ?

La commune n'est plus en droit d'utiliser des désherbants agressifs pour éliminer les mauvaises herbes. Une réflexion est en cours pour trouver des solutions alternatives. Parmi les pistes, celle du «désherbage individuel» aux abords de sa propriété, y compris dans l'enceinte du cimetière et autour des monuments funéraires.

Il devient indispensable que chaque propriétaire de tombe retire les mauvaises herbes autour du monument. **Cet acte de bonne volonté, libéra les employés communaux d'une tâche chronophage au bénéfice d'autres travaux utiles.**

Si cet acte civique et volontaire n'est pas suffisant, une seconde piste est envisagée : la mise en place de plusieurs journées citoyennes dédiées à des travaux divers durant l'année...



Litiges de voisinage : dialoguez en direct avant toute chose

De nombreuses demandes sont recensées en mairie pour résoudre des conflits entre voisins : "les arbres du voisin dépassent, une voiture gêne, un voisin a entreposé du matériel contre mon mur, il fait trop de bruit ..."

Des solutions de conciliation existent :

Ouvrez le dialogue avec ce voisin et laissez une trace écrite de vos échanges, un bon dialogue vaut parfois mieux qu'un mauvais procès.

Adressez-vous à la police municipale ou gendarmerie, si malgré vos tentatives de dialogue, votre voisin refuse de coopérer. **Mail : police.municipale@ville-erstein.fr**

Dans certains cas, vous pouvez vous tourner vers les élus locaux de votre mairie pour régler les conflits entre voisins : on vous attribuera un **conciliateur**, qui étudiera votre dossier et se chargera de trouver une solution pour mettre d'accord les deux parties.

Pour rappel, les élus sont à votre disposition en mairie sur rendez-vous. Merci de ne pas utiliser leur téléphone privé en soirée et le week-end, sauf bien sûr, urgence liée à la sécurité.



Le fruit du printemps

Un soleil estival resplendit actuellement sur Nordhouse, sa robe rouge à pois jaune commence à sortir des champs, il s'agit bien de la **fraise**.

À Nordhouse **depuis 25 ans** entre mai et juillet, la fraise est reine, elle est cultivée par le **GAEC au Jardin des Fraises**. Ce fruit du printemps débordant sur l'été est à maturité lorsque les stands et la grande fraise gonflable sont de sortie. Ils annoncent la vente et l'ouverture de la libre cueillette dans les champs : 8 hectares de cueillette vous attendent pour la grande joie des enfants et des adultes.

Deux nouvelles variétés, en plus des variétés habituelles, sont cultivées dans le respect de l'environnement : la fraise précoce appelée **LAMBADA** et une tardive : la **MALWINA**.

La fraise est aussi cultivée en serres sur 1,40 hectare, destinés également à la vente.

La libre cueillette est ouverte de 8h à 20h 7j/7. Les points de ventes sont ouverts de **10h30 à 18h** (sauf dimanche et jours fériés) ; ils sont localisés à :

- Nordhouse coté gravière entre Plobsheim et Krafft
- Geispolsheim en face du Décathlon
- Chateaufort Route de Sélestat

Pour tout savoir : <https://www.aujardindesfraises.fr/>



Le projet de piste cyclable poursuit son avancement

Le projet technique définitif de la piste cyclable a été finalisé à la suite des sondages de sol réalisés ce printemps par le bureau d'étude BEREST, désigné par la CCCE. La commune a proposé plusieurs parcelles pour la mise en place des mesures compensatoires nécessaires ; une seule d'entre elles est pour l'instant retenue, à proximité du Rhin.

Le bureau d'études environnemental ECOLOR doit maintenant caractériser de façon très complète cette parcelle, afin de valider sa compatibilité avec des zones humides à recréer. Plusieurs dizaines de critères sont pris en compte, avant que les services de l'Etat valident début juillet les mesures proposées. **L'acquisition des parcelles boisées sera la prochaine étape menée par la commune, dès validation par l'Etat**, afin de procéder au déboisement durant la saison hivernale, comme cela est imposé afin de ne pas perturber la faune potentiellement présente.



Une visite inattendue !!

Le 27 avril, le personnel de la mairie a eu la sympathique **visite de Frank NTILIKINA joueur international français de basket-ball**, évoluant aux postes de meneur et d'arrière à Dallas, dans la prestigieuse NBA.

Mais qui est donc Frank NTILIKINA ? Franck est né en 1998 à Ixelles en Belgique. Il débute le basketball à l'âge de 5 ans, puis suit le cursus Sport Etude au collège St Joseph de Matzenheim ; à 13 ans il poursuit au pôle Espoir Alsace, puis à l'âge de 15 ans il intègre le centre de formation du club Strasbourgeois : la **S.I.G.**

En 2015 il passe "professionnel" et joue pour Strasbourg jusqu'en 2017, date à laquelle Franck se fait remarquer par les représentants des clubs de la NBA et sera finalement choisi par les **Knicks de New York**. Il y reste 4 ans, et signe ensuite au **Mavericks de Dallas** en tant que meneur ou arrière de l'effectif.

Actuellement il est en pleine préparation pour les prochaines échéances internationales, avec notamment la Coupe du monde 2023.

De séjour en Alsace dans sa famille à Nordhouse, Franck a pu s'entretenir avec les élus de la Commune et quelques jeunes qui l'avaient aperçu !



Nous lui souhaitons bonne chance et bon courage pour la suite de sa carrière et un grand merci pour cette très plaisante visite !



Les médecins déménagent !!

Après plusieurs mois de travaux, l'ancienne CMDP devient à partir du 1 juillet, un **cabinet médical**.

En effet les médecins **Bernard Léa et Michel-Bertani Virginie** déménagent du 6a rue du Zoll pour s'installer dans leurs nouveaux locaux au 85a rue des forgerons.

Des locaux flambants neufs rénovés par la Commune propriétaire du bâtiment. Elles disposeront de 3 salles de consultations, d'une salle d'attente, d'un coin privé et de sanitaires.



De plus avec la prochaine installation de la pharmacie à proximité, les patients pourront directement, sans utilisation de véhicule, se procurer leurs médicaments.



L'été, la saison de la convivialité et du respect partagé...

L'été, nous apprécions toutes et tous de profiter pleinement de belles journées ensoleillées et de douces soirées pour bricoler ou se retrouver.

Pour permettre à chacun de se reposer et assurer la quiétude de tous, chacun est invité à respecter ces quelques règles :

Sont interdits de jour comme de nuit :

- Tous les bruits causés sans nécessité ou dus à défaut de précaution ou de surveillance, susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage et au repos des habitants.
- Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité, tels que les tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses...

En outre, **ces travaux ne peuvent être effectués qu'aux jours et horaires suivants :**

- **du lundi au samedi de 7h à 19h**
- **le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h**

De plus, les jeux autour et dans les piscines, surtout nocturnes, ne doivent pas être une source de nuisance sonore pour les voisins. Le mot d'ordre à suivre : **Respect et tolérance !**



Agenda

Commune

14 juillet : Feu d'artifice sous réserve de l'autorisation de la préfecture (salle des fêtes)

24 septembre : **Marche bleue contre le Cancer de la prostate** à l'initiative de la commune (chalet des pêcheurs)



USN

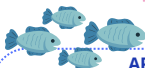
14 juillet : Marché aux puces (quartier Ploenen)

26 août : Tournoi des jeunes (stade de foot)

Pétanque club

25 juin : Tournoi de pétanque (city)

01 octobre : Tournoi de pétanque (city)



APPM

14-16 juillet : Enduro (gravière)

3 septembre : 2 X 4 pêche américaine (étang place des fêtes)

23-24 septembre : Enduro (gravière)

Millésime 59 - Beergarden

7 juillet (foyer paroissial)

1 septembre (foyer paroissial)

Donneurs du sang

04 août 2023 : Collecte (salle des fêtes)

Comité de gestion

14 octobre : Oktoberfest (salle des fêtes)



Aviculteurs

2-3 septembre : Exposition Jeunes sujets (salle des fêtes)



P'tits Nordhousiens

4 septembre : Café de rentrée (école)

31 octobre : Halloween (salle des fêtes)

Arboriculteurs

7-8 octobre : Fête de la nature (salle des fêtes)



Paroisse

24 septembre : Fête patronale (église)

